

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 16 mai 2023**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot – 2270, avenue Mailhot – Saint-Hyacinthe J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Arsenault, Julie, <i>présidente</i>	Gélinas, Maryse,
Bourgeois, Elen, <i>vice-présidente</i>	Jourdain, Anne,
Brennan, Stéphane,	Labonté, Richard, <i>en visioconférence</i>
Blouin Bérard, Stéphanie,	Malenfant, Daniel,
Chaput, Pierre-Luc,	Ménard, Sylvie.

Avaient prévenu de leur absence, madame et messieurs :

Côté, Daniel,
Favreau, Émilie,
Fontaine, Daniel,
Gélinas-Lemay, Jean-Nicholas,
Néron, Line.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Camirand, Daniel, directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe par intérim.

Sont invités, madame et messieurs :

Girard, Sylvie, directrice du services des ressources financières,
Leblanc, Pascal, directeur du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton,
Soumis, Jean-François, directeur du service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

Madame Julie Arsenault, procède à l'ouverture de la séance.

Approbation de la participation d'un membre en visioconférence

À la suite de demandes déposées en ce sens, madame Sylvie Ménard propose et il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Richard Labonté à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Période de questions

Une question a été posé sur le site internet du Centre de services scolaire:

- Peut-on manger des chaises de bois?

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, se demande si la question est en référence avec les politiques 503 et 504 manger mieux, bouger plus. Il sera possible d'apporter des précisions à la question si elle est reformulée ou si des précisions nous sont apportées.

- Monsieur Gilles Turcotte demande pourquoi il n'y a jamais de question du public et trouve qu'il y a un manque de transparence de la part du Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe.

Madame Julie Arsenault, présidente, demande à monsieur Daniel Camirand, directeur général adjoint, d'apporter des précisions à ce sujet. Ce dernier mentionne que le règlement 183 sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration, précise que les questions doivent être reçues le vendredi précédant la rencontre du Conseil et que plusieurs questions ont été reçues de la sorte.

Bloc de résolution et redditions de comptes

Madame Elen Bourgeois propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 28 mars 2023 et de prendre acte des informations et des rapports de reddition de comptes suivants :

CA-23-05-124

- Démission de deux membres du Conseil d'administration;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modifications de plus de 10% du montant initial d'un contrat;
- Nombre d'élèves à la formation générale des adultes;
- Rapport sur la radiation des créances de 5 000\$ à 25 000\$;
- Structure administrative et plan des effectifs des directions d'établissements 2023-2024.

Calendriers des rencontres du Conseil d'administration 2023-2024

CA-23-05-125

CONSIDÉRANT QUE les règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoient que ce dernier adopte annuellement le calendrier de la tenue de ses séances ordinaires ;

Madame Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires tel que déposé, soit les :

- 12 septembre 2023;
- 12 décembre 2023;
- 14 mai 2024;
- 07 novembre 2023;
- 06 février 2024;
- 02 juillet 2024.

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CA-23-05-126

Plan de gestion des risques liés à la collusion et à la corruption

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter le *Plan de gestion des risques liés à la collusion et à la corruption*, tel que déposé.

CA-23-05-127

Plan triennal et actes d'établissement

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter le *Plan triennal 2023-2024 à 2025-2026* présenté et les actes d'établissement 2023-2024.

Adoption de la planification des besoins d'espaces 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le document modifié « Projet de planification des besoins d'espace 2023-2028 » a été transmis aux municipalités des Municipalités régionales de comté d'Acton et des Maskoutains le 29 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 272.6 de la Loi 40 prévoit qu'au terme d'une nouvelle ronde auprès des municipalités, le Centre de service scolaire adopte sa planification des besoins en espace;

CONSIDÉRANT QU' aucune municipalité n'a transmis d'avis de refus.

CA-23-05-128

Madame Anne Jourdain propose et il est résolu d'adopter le « Projet de planification des besoins d'espace 2023-2028 » et de mandater le directeur général de le transmettre au ministre de l'Éducation le 10 juillet 2023.

Règlement 223 - *Passage des élèves de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier au second cycle du secondaire*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique stipule que :*

Article 233 :

« Le Centre de services scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique. »

CONSIDÉRANT QUE les précisions sur les conditions d'assouplissement des critères de passage du premier au second cycle du secondaire guideront les établissements scolaires dans le recours possible à ces critères assouplis ;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion et les membres du comité de parents sont favorables aux modifications proposées;

Madame Sylvie Ménard propose et il est résolu d'adopter les modifications proposées au Règlement 223 – *Passage des élèves de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier au second cycle du secondaire.*

CA-23-05-129

Liste des projets comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public – 2023-2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 394 du *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, le conseil d'administration doit approuver la liste des contrats prévus en approvisionnement, services, construction et technologies de l'information dont le montant estimé est supérieur au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la participation du Centre de services scolaire à plusieurs regroupements d'achats;

CONSIDÉRANT les priorités retenues pour les projets d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'échéance, les contrats d'entretien sanitaire à forfait ne seront conclus que s'il est démontré que les prix reçus sont inférieurs aux coûts pour effectuer les travaux en régie.

Monsieur Daniel Fontaine propose l'approbation de la liste des opérations avec des dépenses supérieures au seuil d'appel d'offres public 2023-2024. Les opérations seront réalisées en respectant les encadrements légaux applicables de même que les encadrements internes du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

CA-23-05-130

Entente Sainte-Hélène-de-Bagot

CONSIDÉRANT le protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements, et la fourniture de services, signé le 24 août 2009 ;

CONSIDÉRANT la résolution C-11-09-17 donnée à Saint-Hyacinthe le 6 septembre 2011 pour le protocole de cession de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ;

CONSIDÉRANT QUE les points 1 et 10 des *Autres considérations* de la résolution C-11-09-17 viennent à échéance le 30 juin 2023 et que la Municipalité est en accord pour les mettre à jour.

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général du Centre de services scolaire, monsieur Jean-Pierre Bédard, à signer l'Addenda mettant à jour les *Autres considérations* de la résolution C-11-09-17.

Modification à la répartition des services en adaptation scolaire

CONSIDÉRANT QUE la répartition des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire pour l'année 2023-2024 a été adoptée par le conseil d'administration le 28 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ouvrir de nouvelles classes d'enseignements structuré individualisé (ESI) ;

CONSIDÉRANT QUE les écoles dispensant déjà des services seront à pleine capacité l'an prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité consultatif EHDAA, les membres du comité paritaire EHDAA et les membres du comité de parents sont favorables aux ajouts et modifications proposés ;

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est résolu d'adopter la modification, soit l'ajout de classes ESI à l'école Saint-Thomas-d'Aquin à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2023-2024.

Renouvellement du Protocole d'entente avec *Les Productions artistiques de la région d'Acton*

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, la Polyvalente Robert Ouimet d'Acton Vale, *Les Productions artistiques de la région d'Acton* et toute la communauté de la région d'Acton font consensus sur la nécessité de partager une salle de spectacles professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la salle de spectacle Laurent-Paquin amène des bienfaits culturels et socio-économiques importants pour toute la région d'Acton ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Accès Culture de la MRC d'Acton *Les Productions artistiques de la région d'Acton* présentent des spectacles aux élèves des écoles primaires du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe ;

Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE *Les Productions artistiques de la région d'Acton* veulent maintenir l'utilisation et continuer d'investir financièrement dans la salle de spectacle Laurent-Paquin de la polyvalente Robert-Ouimet ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et la Polyvalente Robert Ouimet sont respectivement un organisme et un établissement d'éducation et que leur mission inclut les fins culturelles, sociales et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est active depuis 2007 ;

Madame Stéphanie Blouin-Bérard propose et il est unanimement résolu de renouveler le Protocole d'entente avec *Les Productions artistiques de la région d'Acton* pour les dix prochaines années.

CA-23-05-133

Huis clos

Madame Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

CA-23-05-134

Retour en assemblée délibérante

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

CA-23-05-135

Révision de décisions

CONSIDÉRANT QUE le père d'une élève a déposé une demande de révision de décision portant le classement de son enfant pour l'année 2023-2024, soit une référence en cheminement continu ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a fait l'objet d'une rencontre du comité de révision de décision, le 9 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QU' à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité de révision de décision, il y a lieu de maintenir la décision ;

A la suite d'un vote, Madame Anne Jourdain propose, et il est résolu à la majorité de maintenir la décision contestée et de confirmer le classement de l'élève pour l'année 2023-2024. Il y a eu 11 votes pour le maintien de la décision, 1 vote contre le maintien de la décision et aucune abstention. Monsieur Labonté souhaite que sa dissidence soit notée.

CA-23-05-136

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

- CONSIDÉRANT QUE les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de décision portant sur le classement de leur enfant pour l'année 2023-2024, soit une référence en classe ESI ;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a fait l'objet d'une rencontre du comité de révision de décision, le 15 mai dernier ;
- CONSIDÉRANT QU' à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité de révision de décision, il y a lieu de maintenir la décision ;

CA-23-05-137

Monsieur Daniel Malenfant propose de maintenir la décision contestée et de confirmer le classement de l'élève pour l'année 2023-2024.

Nomination d'une directrice générale adjointe

- CONSIDÉRANT le départ de madame Nancy Prévèreault, directrice générale adjointe, en janvier 2023 à la suite de sa nomination dans une autre organisation à titre de directrice générale ;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration avait procédé à la nomination temporaire de madame Karina St-Germain à titre de directrice générale adjointe par intérim jusqu'à la conclusion du processus de dotation du poste de direction générale adjointe ;
- CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a été mandaté afin de procéder à la sélection d'une direction générale adjointe ;
- CONSIDÉRANT QU' un profil de compétences a été élaboré et présenté à l'ensemble des membres du conseil d'administration ;
- CONSIDÉRANT QUE il y a eu un appel public de candidatures ;
- CONSIDÉRANT QU' à la suite du processus de sélection le comité de sélection de la direction générale adjointe recommande la nomination de madame Karina St-Germain ;

CA-23-05-138

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est résolu de nommer madame Karina St-Germain au poste de directrice générale adjointe, et ce, à compter du 17 mai 2023, et de la soumettre à une période probatoire dont la durée sera prévue au contrat de travail, conformément au règlement afférent.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Nomination d'un directeur général adjoint

- CONSIDÉRANT QUE la structure administrative 2023-2024 comporte un nouveau poste de directeur général adjoint ;
- CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a été mandaté afin de procéder à la sélection d'une direction générale adjointe afin de combler ce poste ;
- CONSIDÉRANT QU' un profil de compétences a été élaboré et présenté à l'ensemble des membres du conseil d'administration ;
- CONSIDÉRANT QUE il y a eu un appel public de candidatures ;
- CONSIDÉRANT QUE à la suite du processus de sélection le comité de sélection de la direction générale adjointe recommande la nomination de monsieur Patrice Brisebois ;

Madame Anne Jourdain propose et il est résolu de nommer monsieur Patrice Brisebois au poste de directeur général adjoint, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2023, et de le soumettre à une période probatoire dont la durée sera prévue au contrat de travail, conformément au règlement afférent.

CA-23-05-139

Rapport du directeur général

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Levée de la séance

Madame Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

Présidente

Secrétaire générale